

Date de dépôt : 25 novembre 2011

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition : Jouons équitable !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 février 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

En cette année de l'Eurofoot 2008 (nom correct: UEFA EURO 2008), nous aimerions rappeler qu'il n'est pas rare que des articles de sport, comme les ballons de football, soient fabriqués par des enfants ou des adultes exploités par leurs employeurs, dans des pays peu respectueux des droits humains. Il en est malheureusement de même pour de nombreux autres produits que nous achetons au quotidien.

Aussi, nous demandons aux autorités genevoises cantonales et communales :

- *de s'engager à privilégier l'acquisition de produits issus du commerce équitable lors d'offres d'achats publiques;*
- *d'intégrer une sensibilisation au commerce équitable dans les diverses manifestations et informations destinées au grand public.*

*N.B.: 8000 signatures
Terre des Hommes Suisse
p.a. Monsieur Jean-Luc Pittet
Secrétaire général
Chemin Frank-Thomas 31
1223 Cologny*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Il ressort du rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition mentionnée ci-dessus, que l'objectif visé est une plus grande sensibilisation de l'administration publique et partant, du grand public, aux principes du développement durable, notamment dans l'activité d'achat de biens de consommation.

L'EURO 2008 de football et l'achat de ballons de football en particulier n'était qu'un point d'accroche pour aborder une question plus vaste explicitée dans les deux invites de la pétition.

En effet, au niveau de l'Etat de Genève, l'achat de ballons de football cousus à la main pour des activités sportives dans les écoles du canton ne représente qu'une part infime de l'ensemble des achats de la centrale commune d'achats (CCA). Cette dernière a mis en place un système d'engagements préalables des fournisseurs, prenant notamment en considération le respect des principes du développement durable, y compris l'aspect social duquel relève la lutte contre l'exploitation de jeunes enfants. Cet engagement est demandé aux fournisseurs dans le cadre de l'agrément de ceux-ci ainsi que lors de toute procédure d'appel d'offres, que ce soit sur invitation ou ouvert.

En ce qui concerne la première invite de la pétition demandant de privilégier l'acquisition de produits issus du commerce équitable lors d'offres publiques d'achat, la CCA travaille constamment à l'amélioration de la situation. Dans ce sens, le respect de certains critères sociaux et écologiques est demandé pour juger de l'aptitude de l'entreprise à remplir le marché. De surcroît, des éléments écologiques définis en fonction du domaine d'achat sont incorporés dans les critères d'adjudication.

D'autre part, la CCA participe activement à la réalisation d'un guide de l'achat public durable piloté par le Service cantonal du développement durable du canton de Genève et réalisé en collaboration avec le canton de Vaud. Ce nouvel outil intégrant les critères de développement durable pourra être utilisé par toutes les entités publiques comme base de travail.

Pour la deuxième invite de la pétition, proposant d'intégrer une sensibilisation au commerce équitable dans les diverses manifestations et informations destinées au grand public, l'Etat de Genève ne peut que renvoyer les pétitionnaires aux nombreuses activités déjà entreprises dans ce domaine. Notamment lors de grands événements, comme en juin 2008 durant l'EURO 2008, l'Etat met des moyens conséquents à la disposition de

l'information des citoyens. Des fiches de *consommation responsable* ont également été élaborées, mettant l'accent sur le commerce équitable. L'une d'entre elles est justement consacrée au sport.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER